

# Conseil municipal du:

26 avril 2019

L'an deux mil dix neuf le 26 avril à 18h00, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude VITEL, Maire.

Etaient présents : QUEMENER Marie-Paule ; PAUL Mickaël ; CLECH Chantal ; LE GUEN Anita ; LE MEUR Yves ; DELAUNAY Yvon ; SAMSON-RAOUL Caroline ; THOMAS David ; LE ROY Pierre ; LE SENECHAL Caroline ; FAVEAUX Roseline ; OLLIVIER Patrick ; LE ROLLAND Marie-Aimée

Etaient absents : BOCHER Georges

**Monsieur LE MEUR Yves a été nommé secrétaire**

## Tarifs repas cantine scolaire :

*La Commune est regroupée dans le cadre du RPI avec YVIAS, le Conseil municipal décide de porter à 2,85 € par élève le tarif du repas de la cantine scolaire pour l'année 2019-2020 en conformité avec la délibération de cette commune.*

*Délibération adoptée à l'unanimité*

*Pour copie conforme  
Le Maire*

## **Conseil municipal du:**

**26 avril 2019**

L'an deux mil dix neuf le 26 avril à 18h00, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal, sous la présidence de :  
Monsieur Jean-Claude VITEL, Maire.

Etaient présents : QUEMENER Marie-Paule ; PAUL Mickaël ; CLECH Chantal ; LE GUEN Anita ; LE MEUR Yves ; DELAUNAY Yvon ; SAMSON-RAOUL Caroline ; THOMAS David ; LE ROY Pierre ; LE SENECHAL Caroline ; FAVEAUX Roseline ; OLLIVIER Patrick ; LE ROLLAND Marie-Aimée

Etaient absents : BOCHER Georges

Monsieur LE MEUR Yves a été nommé secrétaire

### **Redevance place taxi à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 :**

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer à 89€ la redevance annuelle d'une place de taxi.***

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

***Pour copie conforme  
Le Maire***

## Conseil municipal du:

26 avril 2019

L'an deux mil dix neuf le 26 avril à 18h00, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude VITEL, Maire.

Etaient présents : QUEMENER Marie-Paule ; PAUL Mickaël ; CLECH Chantal ; LE GUEN Anita ; LE MEUR Yves ; DELAUNAY Yvon ; SAMSON-RAOUL Caroline ; THOMAS David ; LE ROY Pierre ; LE SENECHAL Caroline ; FAVEAUX Roseline ; OLLIVIER Patrick ; LE ROLLAND Marie-Aimée

Etaient absents : BOCHER Georges

**Monsieur LE MEUR Yves a été nommé secrétaire**

### Tarifs des concessions dans le cimetière :

*Les tarifs de concession dans le cimetière sont portés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 :*

*-Concession trentenaire : 129 €/m<sup>2</sup>*

*-Concession cinquantenaire : 196 €/m<sup>2</sup>*

*-Concession temporaire (15 ans) : 86 €/m<sup>2</sup>*

*Délibération adoptée à l'unanimité*

*Pour copie conforme  
Le Maire*

# Conseil municipal du:

27 avril 2018

L'an deux mil dix neuf le 26 avril à 18h00, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude VITEL, Maire.

Etaient présents : QUEMENER Marie-Paule ; PAUL Mickaël ; CLECH Chantal ; LE GUEN Anita ; LE MEUR Yves ; DELAUNAY Yvon ; SAMSON-RAOUL Caroline ; THOMAS David ; LE ROY Pierre ; LE SENECHAL Caroline ; FAVEAUX Roseline ; OLLIVIER Patrick ; LE ROLLAND Marie-Aimée

Etaient absents : BOCHER Georges

**Monsieur LE MEUR Yves a été nommé secrétaire**

*Tarifs des concessions du columbarium et redevance pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir et coût des plaques à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 :*

*-Concession trentenaire : 429 €*

*-Plaques (fournies par la Mairie) : 139 €*

*-Redevance pour la dispersion des cendres dans le jardin du Souvenir avec plaque (Fournie par la Mairie) : 65 €*

*Délibération adoptée à l'unanimité*

*Pour copie conforme  
Le Maire*

# Conseil municipal du :

27 avril 2018

L'an deux mil dix neuf le 26 avril à 18h00, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude VITEL, Maire.

Etaient présents : QUEMENER Marie-Paule ; PAUL Mickaël ; CLECH Chantal ; LE GUEN Anita ; LE MEUR Yves ; DELAUNAY Yvon ; SAMSON-RAOUL Caroline ; THOMAS David ; LE ROY Pierre ; LE SE-NECHAL Caroline ; FAVEAUX Roseline ; OLLIVIER Patrick ; LE ROLLAND Marie-Aimée

Etaient absents : BOCHER Georges

Monsieur LE MEUR Yves a été nommé secrétaire

## **•Location des bâtiments communaux à compter du 01/07/2019**

**Le Naour Raymonde : 140 €**

**Thomas Lucette : 56 €**

## **•Location du Logement 18, Grand'Rue à compter du 01/07/2019**

**Logement VINAT Sven : 419 €**

**Délibération adoptée à l'unanimité**

*Pour copie conforme*

*Le Maire*

# Conseil municipal du:

27 avril 2018

L'an deux mil dix neuf le 26 avril à 18h00, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude VITEL, Maire.

Etaient présents : QUEMENER Marie-Paule ; PAUL Mickaël ; CLECH Chantal ; LE GUEN Anita ; LE MEUR Yves ; DELAUNAY Yvon ; SAMSON-RAOUL Caroline ; THOMAS David ; LE ROY Pierre ; LE SENECHAL Caroline ; FAVEAUX Roseline ; OLLIVIER Patrick ; LE ROLLAND Marie-Aimée

Etaient absents : BOCHER Georges

Monsieur LE MEUR Yves a été nommé secrétaire

## Location des bâtiments communaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019:

*-Logements 4, Place de la Mairie: Appartement 4A: 509 €*

*Appartement 4B: 453 €*

*Appartement 4C: 422 €*

*Délibération adoptée à L'unanimité*

*Pour copie conforme  
Le Maire*

## **Conseil municipal du:**

**27 avril 2018**

L'an deux mil dix neuf le 26 avril à 18h00, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal, sous la présidence de :  
Monsieur Jean-Claude VITEL, Maire.

Etaient présents : QUEMENER Marie-Paule ; PAUL Mickaël ; CLECH Chantal ; LE GUEN Anita ; LE MEUR Yves ; DELAUNAY Yvon ; SAMSON-RAOUL Caroline ; THOMAS David ; LE ROY Pierre ; LE SENECHAL Caroline ; FAVEAUX Roseline ; OLLIVIER Patrick ; LE ROLLAND Marie-Aimée

Etaient absents : BOCHER Georges

Monsieur LE MEUR Yves a été nommé secrétaire

### **Tarifs des buses et puisards sont portés à compter du 01 juillet 2019 :**

➤ *6 premiers ml diamètre 300 : 31 €/ml*

➤ *Au-delà de 6 ml diamètre 300 : 37 €/ml*

*Ces prix concernent les entrées principales des habitations. Pour les mêmes prestations mais autres que les entrées principales seront :*

➤ *Dès le premier ml diamètre 300: 37 €/ml*

➤ *Pour la confection des puisards de 50 x 50 : 181,80 €*

*45 x 45 : 181,80 €*

*25 x 25 : 94,00 €*

***Délibération adoptée à l'unanimité***

***Pour copie conforme  
Le Maire***

# Conseil municipal du:

27 avril 2018

L'an deux mil dix neuf le 26 avril à 18h00, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude VITEL, Maire.

Etaient présents : QUEMENER Marie-Paule ; PAUL Mickaël ; CLECH Chantal ; LE GUEN Anita ; LE MEUR Yves ; DELAUNAY Yvon ; SAMSON-RAOUL Caroline ; THOMAS David ; LE ROY Pierre ; LE SENECHAL Caroline ; FAVEAUX Roseline ; OLLIVIER Patrick ; LE ROLLAND Marie-Aimée

Etaient absents : BOCHER Georges

Monsieur LE MEUR Yves a été nommé secrétaire

## Salle Animation Communale (SAC) Tarifs 2020 (1<sup>er</sup> janvier/31 décembre):

- **Caution : 500 euros**
- **Forfait ménage : 66 euros ( pour 2 h ) si plus de 2 h de travail : 132 euros**
- **Location de vaisselle : 71 euros/100 couverts complets**
- **Location de la salle : période hiver du 1<sup>er</sup> Octobre au 30 Avril (+value chauffage obligatoire)**

<i>Pour 2 jours (le week-end et fériés)</i>	<i>377 € période hiver : 448 €</i>
<i>Pour 1 jour</i>	<i>285 € période hiver : 336 €</i>
<i>Théâtre – loto (commune)</i>	<i>153 € période hiver : 173 €</i>
<i>Théâtre-Loto (hors commune)</i>	<i>178 € période hiver : 199 €</i>
<i>Pour 1/2 j (AG, réunion apéritif soir)</i>	<i>171 € période hiver : 202 €</i>
<i>Pour 2h ( goûter, apéritif midi)</i>	<i>87 € période hiver : 108 €</i>

- **2 jours les clés sont rendues pour le lundi 10 h**
- **1 jour les clés sont rendues pour le lendemain à 9 h**
- **1/2 journée les clés sont rendues pour 22 h sinon la prestation est majorée de 40 euros**

- **1 gratuité/an pour les associations Kerfotaises**
- **Réunion politique : gratuit**
- **Location Salle des Sport ou Autre : pour activités sportives et diverses 23,50 euros/h (+ 1 forfait chauffage de 20 euros en période hiver)**

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Pour copie conforme  
Le Maire**